



Année 2023 – 2024

GUIDE DES ÉTUDES

LICENCE

ESPAGNOL LCER

Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 – Bâtiment A
Domaine Universitaire 33607 – Pessac Cedex
Tél. 05 57 12 44 44

Les informations données dans cette brochure n'ont de valeur qu'indicative. Elles ne sont en aucun cas opposables à l'administration de l'Université Bordeaux-Montaigne

Directeur de l'UFR Langues et Civilisations

Ana Stulic

Sous-directeur de l'UFR Langues et Civilisations

Nicolas Guillot

Directrice du Département Études Ibériques et Ibéro-américaines

Nuria Rodríguez Lázaro

RESPONSABILITÉS PÉDAGOGIQUES

L1 : Carine Herzig

L2 : Vincent Parello

L3 : Lise Segas

Licence : Marta Lacomba

Master Recherche : Isabelle Tauzin

Agrégation externe : Elvezio Canonica

Assistants à l'étranger : David de la Fuente

CLES Espagnol : Julia Roumier

Erasmus LEA : David de la Fuente

Erasmus LLCE : Marc Audí

Examens : Frédéric Prot

Lecteurs : Valérie Joubert et Marta Lacomba

Relais Handicap : Isabelle Bouchiba

Les secrétariats communs de l'UFR Langues : Licence, Master, Accompagnement aux Études, l'espace Accueil (bureau des appariteurs), le Bureau Logistique sont implantés dans le Bâtiment A 1^{er} étage.

Les casiers se trouvent dans le Bâtiment B 1^{er} étage.

<http://www.u-bordeaux-montaigne.fr>

permet de

- **S'INFORMER SUR LES MODALITÉS D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION À L'UNIVERSITÉ**
- **CONSULTER LE CALENDRIER DES EXAMENS ET DE PUBLICATION DES RESULTATS**
- **CONSULTER LE CALENDRIER DES EPREUVES ORALES ORGANISEES PAR NOTRE UFR**
- **CONSULTER LES RESULTATS**
- **S'INFORMER SUR L'ORGANISATION D'ENSEMBLE ET SUR LA VIE DE L'UNIVERSITÉ**

LES ADRESSES ELECTRONIQUES DES ENSEIGNANTS SONT CONSULTABLES SUR LE SITE DE L'UNIVERSITE.

Responsables administratifs UFR Langues et Civilisations

Pôle Affaires Générales : Elsa Yvon

Pôle des Études : Sandrine Deffayes

Responsable administratif Licence : Audrey Dessommerant

Bureau Licence : Françoise Ratel / Christelle Barbeau

Inscriptions pédagogiques et scolarité

Lundi, mercredi, jeudi : 9 h 00 / 11 h 00 et 13 h 30 / 16 h 00

Mardi : 13 h 30 / 16 h 00

Vendredi : 9 h 00 / 11 h 00

Domaines de spécialité des enseignants-chercheurs en espagnol

Jesús Alonso Carballés: Histoire contemporaine de l'Espagne ; guerre civile ; exil ; images ; manuels scolaires ; XIXe et XXe siècle

Marc Audi : Littérature catalane contemporaine ; poésie catalane ; poésies expérimentales / poésie visuelle ; Joan Brossa ; littérature espagnole contemporaine

Isabelle Bouchiba - Fochesato : Théâtre, Baroque espagnol, analyse du discours, Siècle d'or, Bible.

Federico Bravo : Linguistique ; poétique ; théorie littéraire ; analyse du discours

Dominique Breton : littéralité ; théâtre espagnol contemporain ; analyse du discours ; traductologie

Elvezio Canónica : Siècle d'Or ; plurilinguisme littéraire ; relations littéraires Espagne-Italie

Pierre Darnis : Siècle d'Or ; roman ; contes ; nouvelles ; Cervantes ; poétique ; rhétorique ; lecture ; imaginaire ; anthropologie

Raphaël Estève : Linguistique ; philosophie hispanique ; analyse du discours

Carla Fernandes : Culture et civilisation hispano-américaines XIXe-XXIe siècles

Amélie Florenchie : Roman espagnol contemporain ; roman de la mémoire; littérature numérique; discours pornographique, érotique et amoureux

Cecilia González Scavino : Culture Amérique Latine (image et littérature) ; littératures du Río de la Plata (Argentine, Uruguay, Paraguay XIXe-XXIe).

Carine Herzig : Théâtre Siècle d'Or (XVIe-XVIIe siècles) et première moitié XVIIIe (aspects esthétiques, sociologiques et idéologiques) ; problématique de la réception du théâtre ; idées politiques, littérature polémique ; influences Espagne-Italie (traductions et adaptations de pièces de théâtre) deuxième moitié XVIIe et première moitié XVIIIe siècle

Valérie Joubert : Civilisation Chili XXe siècle ; arts ; image

Marta Lacomba : Moyen âge : littérature, civilisation, linguistique.

Mélanie Moreau : Cuba ; histoire et société ; XIXe-XXIe ; littérature cubaine XIXe- XXe ; condition des femmes

Vincent Parello : civilisation et littérature du Siècle d'Or (judéo convers, Inquisition, pureté de sang, Cervantès, picaresque).

Frédéric Prot : Espagne ; Europe ; XVIIe-XIXe siècles ; histoire de la pensée philosophique et scientifique ; histoire de la pensée politique et des régimes ; histoire de l'art espagnol (16e-21e siècles).

Nuria Rodríguez Lázaro : Poésie moderne et contemporaine ; Histoire de l'Art.

Julia Roumier : Moyen Âge ; récits de voyages ; cartographie ; iconographie ; imaginaire géographique

Maylis Santa-Cruz : Roman contemporain ; Espagne ; femmes ; franquisme

Aránzazu Sarría Buil : Civilisation de l'Espagne contemporaine ; franquisme et transition démocratique ; processus politiques ; exil et cultures d'opposition ; presse et publications périodiques

Lise Segas : Amérique coloniale ; VIe-XVIIe ; épopée savante ; Venezuela ; XXe ; littérature

Ana Stulic-Etchevers : Linguistique ; histoire de la langue espagnole ; judéo-espagnol ; culture séfarade ; traitement informatique des langues

Isabelle Tauzin-Castellanos : Amérique Latine ; Pérou ; culture andine ; histoire ; littérature

Isabelle Touton : Roman contemporain espagnol ; bande dessinée ; lien entre littérature, histoire ; sociologie et idéologie en Espagne ; histoire des représentations ; propagande franquiste/discours révisionnistes

Antoine Ventura : Littérature et histoire contemporaines de l'Uruguay (dictature, guérilla) ; récits de témoignage ethnographiques et politiques (Rigoberta Menchu, Ricardo Pozas, Domitila Barrios, etc.) ; poésie colombienne et latino-américaine écrite par des femmes (genre, domination masculine...).

Les enseignants chercheurs d'espagnol sont membres de l'Equipe d'Accueil EA 3656 AMERIBER dirigée par Raphaël Estève

Pour plus d'informations, les étudiants se reporteront au site <http://ameriber.u-bordeaux-montaigne.fr/>

Dès la licence, les étudiants sont invités à assister aux conférences, journées d'étude et colloques annoncés dans le cadre des activités scientifiques d'AMERIBER

Les études d'espagnol

L'étudiant désirent entreprendre des études supérieures d'espagnol à l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 a le choix entre deux voies :

- La mention Langues et Civilisations, spécialité Espagnol, débouche normalement sur la préparation de l'un des concours de recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire (Agrégation, CAPES, CAPLP). Mais la Licence d'espagnol permet aussi d'être candidat à de nombreux concours administratifs qui donnent accès à la fonction publique (se renseigner auprès du COSIP, au bâtiment d'accueil).
- La mention Langues Étrangères Appliquées, spécialité Anglais/Espagnol, a été créée à l'intention des étudiants décidés, dès le départ, à chercher un débouché ailleurs que dans l'enseignement. Elle vise à donner aux étudiants des connaissances solides en français et dans deux langues étrangères, choisies parmi celles qui sont enseignées à l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3. Il faut observer que ces deux langues sont placées strictement sur un pied d'égalité : il n'y a pas de première ni de deuxième langue ; l'horaire total consacré à chacune des deux est rigoureusement le même. Les enseignements de langues étrangères appliquées sont complétés par des unités d'enseignement de spécialités et des unités d'enseignement optionnelles. La spécialité Anglais-Espagnol dépend du Département LE-LEA, auquel il convient de s'adresser pour tout renseignement.

Les deux voies sont organisées en deux cycles d'études. Le premier cycle (L) conduit en trois ans à la Licence Langues et Civilisations, spécialité Espagnol ou à la Licence LEA, spécialité Anglais/Espagnol. Le deuxième cycle (M) conduit en deux ans au Master.

Au-delà, (D), les études se poursuivent au sein de l'École Doctorale.

IL EST DEMANDÉ AUX ÉTUDIANTS DE SE PROCURER LES TEXTES DES DIVERS PROGRAMMES DANS L'ÉDITION PRÉCISÉE PAR L'ENSEIGNANT RESPONSABLE.

DOCUMENTATION

1) BIBLIOTHEQUE RIGOBERTA MENCHU

Bâtiment Flora Tristan
A-B-C-D, rez-de-chaussée
Entrée Parvis ou Entrée Galerie

RECHERCHE DES OUVRAGES

Elle s'effectue à partir du catalogue informatisé Babord+.

Il est par ailleurs vivement conseillé de consulter le site de l'Université :
<http://www.u-bordeaux-montaigne.fr>, rubrique « Documentation »

PRET A DOMICILE

- L (Licence) : 5 ouvrages (total carte : 10).
- M (Master) – Concours : 7 ouvrages (total carte : 15)

COLLECTIONS EXCLUES DU PRET A DOMICILE

- Usuels (dictionnaires, encyclopédies, ouvrages de référence et tous les documents identifiés comme tels)
- Certains périodiques
- Mémoires de Maîtrise, de DEA, de Master
- Livres rares

SERVICES

- ⊕ 4 ordinateurs :
 - 2 pour la consultation du catalogue BABORD
 - 2 accès à Internet, sur identification (recherche documentaire prioritaire)
- ⊕ 1 scanner-copieur-imprimante fonctionnant avec la carte Aquipass.

REGLES A RESPECTER

- Les livres en libre-accès doivent être rangés à leur place après consultation.
- Les téléphones portables sont interdits dans la bibliothèque.
- La bibliothèque étant un lieu de travail, le silence est requis.

Le vol d'ouvrages ou leur dégradation volontaire sont passibles de graves sanctions disciplinaires.

2) BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE LETTRES

Cette bibliothèque propose des collections pluridisciplinaires complémentaires.

La Bibliothèque Universitaire des Lettres est ouverte à tous les étudiants et propose aussi des collections spécifiques pour les étudiants d'espagnol.

A la BU Lettres se trouve le **CADIST Amérique Latine** (3^{ème} étage) avec de nombreux ouvrages en accès libre de littérature, civilisation et langue sur l'Amérique latine.

La salle de lecture du CADIST est accessible aux étudiants du lundi au samedi.

Responsable du CADIST : Catherine Gonzalez
<http://scd.u-bordeaux-montaigne.fr/cadist/index.html>

Horaires de la BUL et du CADIST Amérique Latine :
08 h 30 / 19 h 00 du lundi au vendredi
09 h 00 / 12 h 30 le samedi

ASSOCIATION CULTURELLE ETUDIANTE « LA PEÑA »



La Peña est l'association étudiante la plus ancienne de l'Université Bordeaux Montaigne et elle se situe en salle D106 (Bâtiment D, 1^{er} étage, Salle 106). Elle a pour vocation de promouvoir la langue et les cultures espagnole et hispano-américaine. Être adhérent.e à La Peña permet de bénéficier des services du local (micro-ondes, ordinateurs, bibliothèque) ainsi que de participer aux divers ateliers tout le long de l'année universitaire. La cotisation annuelle est de trois euros.

La Peña est un lieu de rencontre entre les étudiant.es favorisé par la mise en place de plusieurs activités :

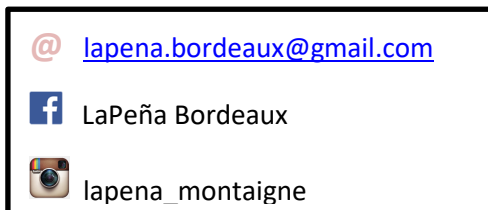
- ✓ Chorale
- ✓ Flamenco
- ✓ Théâtre
- ✓ Radio
- ✓ Ciné-club (souvent en relation avec le programme de cinéma de la Licence)

L'association organise régulièrement des événements tels que des soirées d'intégration, le marché de Noël, la fête des langues, des spectacles de fin d'année.

Il est possible de pratiquer son espagnol à la Peña car elle accueille le plus souvent possible des stagiaires hispanophones qui proposent des cours de soutien ou tout simplement des ateliers de conversation.

Enfin, il est possible d'y consommer des boissons ou des friandises. Les bénéfices sont totalement réinvestis dans les différentes manifestations culturelles ou dans l'achat de mobilier pour le local.

Pour avoir plus d'informations ou pour prendre connaissance de nos activités :



INSTITUTO CERVANTES

L'Institut Cervantes, organisme officiel de l'État espagnol chargé de la diffusion de la langue et de la culture espagnoles, est installé

57, cours de l'Intendance, à Bordeaux

Tél. 05 56 52 79 37

e-mail : cenbur@cervantes.es

site web : <http://burdeos.cervantes.es>

On y trouve une bibliothèque avec 12000 documents (livres, disques, vidéos, dvd et cdrom), un centre de documentation et un espace multimédia, des salles de cours et d'auto-apprentissage, une salle polyvalente (expositions, concerts et conférences) et un centre de documentation pédagogique.

La bibliothèque est ouverte

De septembre à juin

Du lundi au jeudi : 10 h 30 / 18 h 30

Vendredi : 10 h 30 / 13 h 00

Juillet et vacances scolaires

Consultez la page internet de l'Institut.

Fermeture annuelle au mois d'août

Tél. : 05 57 14 26 12

e-mail : bibbur@cervantes.es

L'Institut Cervantes organise régulièrement des manifestations culturelles dont le programme, trimestriel, est à disposition sur place.

La carte de lecteur de la bibliothèque permet de recevoir le programme des activités culturelles de l'Institut et d'assister gratuitement aux projections de films en espagnol organisées tous les mois au cinéma Utopia, 5, place Camille Jullian à Bordeaux.

Tél. 05 57 14 26 11

L'Institut Cervantes organise toute l'année des cours d'espagnol, de catalan, de basque, de galicien ainsi que des cours de traduction, de civilisation et de grammaire.

Des cours sont adaptés aux étudiants ERASMUS : traduction, préparation aux examens...

LICENCE D'ESPAGNOL

Objectifs et débouchés de la formation

Objectifs : Les semestres 1 et 2 permettent l'entrée progressive dans la spécialité tout en offrant une formation disciplinaire importante en langue, littérature et civilisation de l'Espagne et de l'Amérique latine. Les enseignements proposés au titre des UE mineures et complémentaires offrent un complément tout à la fois diversifié et homogène qui accorde une large part à la langue et à la littérature française. Au cours de la seconde et de la troisième année du L, totalement disciplinaires, l'enseignement se répartit en trois pôles : linguistique, littérature et civilisation. Le projet est défini suivant une pédagogie progressive, la troisième année ouvrant un espace significatif de spécialisation permettant à l'étudiant de préfigurer le choix de son entrée en Master et son orientation vers les métiers de l'enseignement, vers les autres formations professionnalisées et vers la recherche.

Débouchés : enseignement, collectivités territoriales, administration, métiers du livre, métiers du tourisme, métiers de l'interculturel, traduction.

Enseignements : 12 semaines de cours par semestre

Début des cours : septembre 2022

Conditions d'accès

Licence 1^{ère} année

- Sont admis à s'inscrire, les étudiants titulaires du Baccalauréat, du DAEU « A », de l'ESEU « A » ou d'un autre titre admis en dispense.

Licence 2^{ème} année

- Sont admis à s'inscrire :
 - les étudiants titulaires de la Licence d'Espagnol 1^{ère} année (L1)

Licence 3^{ème} année

- Sont admis à s'inscrire :
 - les étudiants titulaires de la Licence d'Espagnol 1^{ère} année et 2^{ème} année (L1 + L2)

Poursuite d'études

Master Enseignement - Master Recherche – Agrégation- Doctorat

LECTURES RECOMMANDEES AUX ETUDIANTS D'ESPAGNOL

Niveau de difficulté

- * Licence 1 - 2
- ** Licence 2 - 3
- *** Licence 3

LITTERATURE ESPAGNOLE

ROMAN CONTEMPORAIN

Cela , *La familia del Pascual Duarte* *
Chacón, *La voz dormida* *
Delibes, *Cinco horas con Mario***
Delibes, *Los santos inocentes* *
Delibes, *El príncipe destronado* *
Goytisolo, *Campos de Níjar* *
Laforet, *Nada* *
Martín Santos, *Tiempos de silencio****
Mendoza, *La verdad sobre el caso Savolta* **
Muñoz Molina, *Beatus Ille* ***
Muñoz Molina, *El jinete polaco***
Pinilla, *La higuera* *
Sanchez Ferlosio, *El Jarama****
Vázquez Montalbán, *Galindez* **

ROMAN XIX^e

Alas, L. « Clarín », *La Regenta* ***
Pardo Bazán, *Los pazos de Ulloa* **
Pérez Galdós, *La de Bringas***
Pérez Galdós, *Misericordia* **

POÉSIE XX^e

Cernuda, *Las Nubes/Desolación de la quimera* *
García Lorca, *Romancero gitano* **
Guillén, *Cántico****
Hernández, *El rayo que no cesa* **
Jiménez, *Antología poética* *
Machado, *Campos de Castilla* *

THÉÂTRE XIX^e - XX^e

Belbel, *Después de la lluvia***

Buero Vallejo, *La fundación**
Caballero, *Rezagados**
García Lorca, *La zapatera prodigiosa**
Itziar, *Pared* **
Mayorga, *El gordo y el flaco* **
Sanchis Sinisterra, *Sangre lunar***
Valle Inclán, *Luces de bohemia*, ***
Zorrilla, *Don Juan Tenorio***

XI^e-XV^e siècle

Poema de Mio Cid.**
Romancero viejo.**
F. de Rojas, *La Celestina*.***

XVI^e-XVII^e siècle

Calderón de la Barca, *La vida es sueño***
(théâtre)
Cervantes, *Don Quijote de la Mancha****
Cervantes, *Entremeses*** (théâtre)
Cervantes, *Novelas ejemplares***
Garcilaso de la Vega, *Sonetos completos***
(poésie)
Góngora, *Las Soledades****
Lope de Vega, *El caballero de Olmedo***
(théâtre)
Lope de Vega, *Fuenteovejuna*** (théâtre)
Lope de Vega, *Peribañez*** (théâtre)
Quevedo, *El buscón****
Quevedo, *Los Sueños****
Tirso de Molina, *Don Gil de las calzas verdes***
(théâtre)
Tirso de Molina, *El burlador de Sevilla***
(théâtre)

LITTÉRATURE LATINO-AMÉRICAIN

XX^e SIÈCLE

ROMAN

Arguedas, *Los ríos profundos**** (Pérou)
Asturias, *El señor presidente**** (Guatemala)
Azuela, *Los de abajo** (Mexique)
Benedetti, *Primavera con una esquina rota**
(Uruguay)
Borges, *El aleph*** (Argentine)
Borges, *Ficciones** (Argentine)
Bryce Echenique, *Un mundo para Julius****
(Pérou)
Carpentier, *El reino de este mundo*** (Cuba)
Cortázar, *Cuentos*** (Argentine)
Fuentes, *La muerte de Artemio Cruz****
(Mexique)
Gallegos, *Doña Bárbara**** (Venezuela)
García Márquez, *Cien años de soledad****
(Colombie)
Monterroso, *Cuentos, fábulas y lo demás es silencio** (Guatemala)
Ocampo, *La furia y otros cuentos*** (Argentine)
Padura, Leonardo, *Pasado perfecto*** (Cuba)
Puig, *Boquitas pintadas*** (Argentine)
Puig, *El beso de la mujer araña*** (Argentine)
Quiroga, *Cuentos de locura, de amor y de muerte** (Uruguay)
Roa Bastos, *Hijo de hombre**** (Paraguay)
Rulfo, *Pedro Páramo** (Mexique)

Saer, *El entenado*** (Argentine)
Vargas Llosa, *La tía Julia y el escribidor***
(Pérou)

POÉSIE

Guillén, *Summa poética** (Cuba)
Neruda, *Canto General*** (Chili)
Paz, *Libertad bajo palabra**** (Mexique)
Vallejo, *Poemas humanos*** (Pérou)

THÉÂTRE

Gambaro, *La señora Macbeth** (Argentine)

XVI^e-XIX^e SIÈCLE

Altamirano, *El zarcó** (Mexique)
Cambaceres, *Sin rumbo*** (Argentine)
Darío, *Azul** (Nicaragua)
Echeverría, *El matadero** (Argentine)
Ercilla, *La Araucana**** (Chili)
Garcilaso de la Vega, *Comentarios reales****
(Pérou)
Gomez de Avellaneda, *Sab** (Cuba)
Hernandez, *Martin Fierro*** (Argentine)
Isaacs, *María*** (Colombie)
Inés de la Cruz, *Respuesta a Sor Filotea*** (Mexique)
Martí, *Ismaelillo** (Cuba)
Palma, *Tradiciones peruanas**** (Pérou)
Sarmiento, *Facundo**** (Argentine)

BIBLIOGRAPHIE CONSEILLÉE POUR LES COURS DE LANGUE ET DE GRAMMAIRE

Dictionnaires :

María Moliner, *Diccionario de uso del español*, Gredos, Madrid, troisième édition, 2007 [première édition 1962]. Disponible en version numérique (DVD).

Dictionnaire français : *Le Petit Robert 1*.

Dictionnaire bilingue : *Grand dictionnaire Espagnol-français/Français-espagnol*, Larousse - Bordas, 1998.

Dictionnaires espagnols :

- Moliner, María, *Diccionario de uso del español*, Madrid, Gredos.
- Real Academia Española, *Diccionario de la lengua española*, Madrid, 1992 (éd. de poche) et en ligne : www.rae.es
- Casares, Julio, *Diccionario ideológico de la lengua española*, Barcelone, Gustavo Gili.
- *Diccionario de americanismos*, Madrid, Santillana, 2010
- *Diccionario Salamanca de la lengua española*, Salamanque, Santillana, 1996.
- *Diccionario Salamanca de la Lengua Española*, Santillana, 1996 [deuxième édition]. Disponible en ligne : <http://fenix.cnice.mec.es/diccionario/>
- Clave : *Diccionario de uso del español actual*, Ed. SM, Madrid, Paris , Éd. Ophrys, 2008 [huitième éd.]. Disponible en ligne : <http://clave.librosvivos.net/>
- Rafael de Moral, *Diccionario ideológico de la lengua española. Atlas léxico de la lengua española*, 2009, Ed. Herder.
- Manuel Seco, Gabino Ramos, Olimpia Andrés, *Diccionario del español actual*, 2 vols. Madrid, Aguilar, 1999.

Pour la version classique

- *Diccionario de Autoridades*, Madrid, Gredos.
- Covarrubias, *Tesoro de la lengua española*, Barcelone, Alta Filla, rééd. 1998.

Manuels :

- Manuel Seco, *Diccionario de dudas y dificultades de la lengua española*, Madrid, Espasa Calpe, 2002.
- *Diccionario panhispánico de dudas*, Madrid, Santillana, 2005. Disponible gratuitement en ligne <http://buscon.rae.es/dpdI/>.
- *Ortografía de la lengua española*, Madrid, Espasa Calpe, 2010.

Grammaires :

Pierre Gerboin, Christine Leroy, *Précis de grammaire espagnole*, Hachette Education, 2000.

Pierre Gerboin, Christine Leroy, *Grammaire d'usage de l'espagnol contemporain*, Paris, Hachette, Supérieur, 1991.

Nueva gramática de la lengua española, 2 tomes, Madrid, Espasa Calpe, 2009.

Manual de la Nueva gramática de la lengua española, Madrid, Espasa Calpe, 2010. [édition condensée de la nouvelle grammaire]

Jean-Marc Bedel, *Grammaire de l'espagnol moderne*, Paris, PUF, 2004, [4e édition].

Emilio Alarcos Llorach, *Gramática de la lengua española*, Madrid, Espasa, 1998 [première édition 1994].

Antonio Quilis, Principios de fonología y fonética españolas, Madrid, Arco/Libros, 2010 [première édition 1997].

María Vaquero de Ramírez, El español de América I. Pronunciación, Madrid: Arco/Libros, 1996.

María Vaquero de Ramírez, El español de América II. Morfosintaxis y Léxico, Madrid: Arco/Libros, 1996.

Langue française :

Jean-Claude Chevalier et al, *Grammaire du français contemporain*, Paris, Larousse, 2002 [première édition 1964].

Michel Pougeoise, *Dictionnaire de grammaire et des difficultés grammaticales*, Paris, Armand Colin, 1998.

Maurice Grevisse, *Le petit Grevisse : grammaire française*, 32e éd., Bruxelles, De Boeck-Duculot, 2009.

Maurice Grevisse et André Goosse, *Le bon usage : grammaire française*, 14e éd., Bruxelles, De Boeck-Duculot, 2007.

NB : Les références bibliographiques seront complétées par l'enseignant au début du semestre.

1^{ère} ANNÉE - SEMESTRE 1

Code et ECTS	Intitulé, Responsable et contenu	Evaluation Session 1 Régime général	Evaluation Session 1 Régime dispensés	Evaluation Session 2 Régime général et dispensés
1LJAU1 12 ECTS	UE Langue et linguistique <i>Cette UE comprend 2 ECUE capitalisables</i>			
1LJAE11 6 ECTS	ECUE Langue et traduction : Carine Herzig <i>Comprend 3 matières (travaux dirigés) non capitalisables:</i> Version (12h) Thème (12h) Expression orale (12h)	Contrôle continu (Moyenne des 3 matières)	Contrôle terminal (1h) [Version et/ou thème et/ou expression]	Contrôle terminal (1h) [Version et/ou thème et/ou expression]
1LJAM12 6 ECTS	ECUE Linguistique et grammaire : Ana Stulic <i>Comprend 2 matières :</i> - Cours magistral (12h) Espagnol péninsulaire/espagnol d'Amérique : phonologie, syntaxe, sémantique: Ana Stulic - Travaux dirigés (12h)	Contrôle terminal écrit (1h)	Contrôle terminal écrit (1h)	Contrôle terminal écrit (1h)
1LJAU2 12 ECTS	UE Littérature, civilisation et arts : Marc Audi			
	<i>Cette UE comprend 4 matières, non capitalisables :</i> Panorama de la Littérature Latino-américaine Cours magistral (12h) : Antoine Ventura Travaux dirigés (12h) <u>Ouvrage de référence</u> : Sera communiqué en cours Panorama de la Civilisation Espagnole Cours magistral (12h) : Arantzazu Sarria Buil Travaux dirigés (12h) <u>Ouvrage de référence</u> : <i>Histoire de l'Espagne contemporaine. De 1808 à nos jours</i> , sous la direction de Jordi Canal (Armand Colin, 2021). Panorama des Arts en Espagne Cours magistral (12h) : Marc Audi Travaux dirigés (12h) <u>Ouvrage de référence</u> : <i>La peinture espagnole</i> , Bernard Bessière, Presses universitaires de Provence. Atelier : 12h (travaux dirigés)	Contrôle continu (Moyenne des 4 matières)	Contrôle terminal écrit (1h) (Arts ou civi ou litté)	Contrôle terminal écrit (1h) (Arts ou civi ou litté)
1LJAY3 3 ECTS	UE Méthodologie et outils du travail universitaire : Nuria Rodríguez Lázaro Cours magistral (16h)	Contrôle continu	Contrôle terminal écrit (1h)	Contrôle terminal écrit (1h)
1LCTY1 3 ECTS	<i>UE Enjeux et outils recherche d'information et de l'orientation</i>	<i>A établir par les enseignants concernés</i>	<i>A établir par les enseignants concernés</i>	<i>A établir par les enseignants concernés</i>

1^{ère} ANNÉE - SEMESTRE 2

Code et ECTS	Intitulé, Responsable et contenu	Evaluation Session 1 Régime général	Evaluation Session 1 Régime dispensés	Evaluation Session 2 Régime général et dispensés
2LJAU1 12 ECTS	UE Langue et linguistique <i>Cette UE comprend 2 ECUE capitalisables</i>			
2LJAE11 6 ECTS	ECUE Langue et traduction : Joy Paillocher <i>Comprend 3 matières (travaux dirigés) non capitalisables:</i> Version (12h) Thème (12h) Expression orale (12h)	Contrôle continu (Moyenne des 3 matières)	Contrôle terminal (1h) [Version et/ou thème et/ou expression]	Contrôle terminal (1h) [Version et/ou thème et/ou expression]
2LJAM12 6 ECTS	ECUE Linguistique et grammaire : Marta Lacomba <i>Comprend 2 matières :</i> - Cours magistral (12h) La phrase complexe, Marta Lacomba - Travaux dirigés (12h) <u>Ouvrage de référence :</u> <i>Précis de grammaire espagnole</i> , Pierre Gerboin, Christine Leroy, Paris, Hachette Éducation, 2000.	Contrôle terminal écrit (1h)	Contrôle terminal écrit (1h)	Contrôle terminal écrit (1h)
2LJAU2 12 ECTS	UE Littérature, civilisation et arts : Valérie Joubert			
2LJAE211	<i>Cette UE comprend 4 matières, non capitalisables :</i> Panorama de la Littérature Espagnole - Cours magistral (12h) : Amélie Florenchie - Travaux dirigés (12h) <u>Ouvrage de référence :</u> <i>Manuel de littérature espagnole. Du XIIe au XXIe siècle</i> , Monica Dorange Hachette Supérieur. Collection. HU Espagnol Littérature, 2021 Panorama de la Civilisation Latino-américaine - Cours magistral (12h): Lise Segas - Travaux dirigés (12h) <u>Ouvrage de référence :</u> <i>Introduction aux civilisations latino-américaines</i> , Jacqueline Covo-Maurice, Armand Colin, 2015 Panorama des Arts en Amérique Latine - Cours magistral (12h) : Valérie Joubert - Travaux dirigés (12h) <u>Ouvrage de référence :</u> <i>Historia del arte de España e Hispanoamérica</i> , Sebastián Quesada Edelsa, 2005 Atelier : 12h (travaux dirigés)	Contrôle continu (Moyenne des 4 matières)	Contrôle terminal oral (Arts ou civi ou litté)	Contrôle terminal oral (Arts ou civi ou litté)
2LCTY1 3 ECTS	<i>UE Méthodologie et outils du travail universitaire</i> <i>Non assurée par le département d'Espagnol :</i> <i>Les modalités d'évaluations seront établies par les enseignants concernés</i>			
3ECTS	<i>UE Découverte</i> <i>Les modalités d'évaluations seront établies par les enseignants concernés</i>			

2^{ème} ANNÉE - SEMESTRE 1

Code et ECTS	Intitulé, Responsable et contenu	Evaluation Session 1 Régime général	Evaluation Session 1 Régime dispensés	Evaluation Session 2 Régime général et dispensés
3LJAU1 12 ECTS	UE Langue et linguistique <i>Cette UE comprend 2 ECUE capitalisables</i>			
3LJAE11 6 ECTS	ECUE Langue et traduction : Maylis Santa-Cruz <i>Comprend 3 matières (travaux dirigés) non capitalisables :</i> Version (12h) Thème (12h) Expression orale (12h)	Contrôle continu <i>(Moyenne des 3 matières)</i>	Contrôle terminal écrit (2h) <i>(Thème et/ou version et/ou expression)</i>	Contrôle terminal écrit (2h) <i>(Thème et/ou version et/ou expression)</i>
3LJAM12 6 ECTS	ECUE Linguistique et grammaire : Dominique Breton <i>Comprend 3 matières non capitalisables</i> - Cours magistral (12h) <ul style="list-style-type: none"> Initiation à la linguistique et grammaire appliquée : éléments de morphosyntaxe et sémantique, Dominique Breton - Travaux dirigés de linguistique (12h) - Travaux dirigés de grammaire (12h)	Contrôle terminal écrit (1h)	Contrôle terminal écrit (1h)	Contrôle terminal écrit (1h)
3LJAU2 12 ECTS	UE Littérature, civilisation et arts : Vincent Parello			
	<i>Cette UE comprend 4 matières, non capitalisables :</i> Littérature - Travaux dirigés (24h) - 2 cours magistraux (12h chacun) : <ul style="list-style-type: none"> Sirenas y endriagos. Figuras del monstruo en la literatura rioplatense (siglos XIX-XXI), Cecilia González Scavino Le roman mexicain et centre-américain au féminin, Isabelle Tauzin Civilisation - Travaux dirigés (24h) - Cours magistral (24h) : <ul style="list-style-type: none"> Brujería e Inquisición en la España Moderna, Pierre Darnis et Vincent Parello Arts - Travaux dirigés (24h) - Cours magistral (12h) : <ul style="list-style-type: none"> Músicas urbanas latinoamericanas comprometidas : artivismo y resistencia en contextos hipercontemporáneos, Lise Segas 	Contrôle terminal oral <i>(Arts ou civi ou litté)</i>	Contrôle terminal oral <i>(Arts ou civi ou litté)</i>	Contrôle terminal oral <i>(Arts ou civi ou litté)</i>
3LCTY2 3 ECTS	UE Monde pro et autonomie <i>Les modalités d'évaluations seront établies par les enseignants concernés</i>			
3 ECTS	UE Découverte <i>Les modalités d'évaluations seront établies par les enseignants concernés</i>			

2^{ème} ANNÉE - SEMESTRE 2

Code et ECTS	Intitulé, Responsable et contenu	Evaluation Session 1 Régime général	Evaluation Session 1 Régime dispensés	Evaluation Session 2 Régime général et dispensés
4LJAU1 12 ECTS	UE Langue et linguistique <i>Cette UE comprend 2 ECUE capitalisables</i>			
4LJAE11 6ECTS	ECUE Langue et traduction : Julia Roumier <i>Comprend 3 matières (travaux dirigés) non capitalisables :</i> Version (12h) Thème (12h) Expression écrite (12h)	Contrôle terminal écrit (2h) (Thème et/ou version et/ou expression)	Contrôle terminal écrit (2h) (Thème et/ou version et/ou expression)	Contrôle terminal écrit (2h) (Thème et/ou version et/ou expression)
4LJAM12 6ECTS	ECUE Linguistique et grammaire : Federico Bravo <i>Comprend 3 matières non capitalisables</i> - Cours magistral (12h) • Initiation à la linguistique diachronique, Federico Bravo - Travaux dirigés de linguistique (12h) - Travaux dirigés de grammaire (12h)	Contrôle terminal écrit (1h)	Contrôle terminal écrit (1h)	Contrôle terminal écrit (1h)
4LJAU2 12 ECTS	UE Littérature, civilisation et arts : Mélanie Moreau			
	<i>Cette UE comprend 4 matières, non capitalisables :</i> Littérature - Travaux dirigés (24h) - Cours magistral (24h) : • Grandes figures de la littérature espagnole au travers des siècles : le « picaresco », Carine Herzig et Maylis Santa-Cruz Civilisation - Travaux dirigés (24h) - 2 Cours magistraux (12h chacun) : • De Bolívar à Martí : esprit créole et conscience nationale en Amérique hispanique au XIX^{ème} siècle, Mélanie Moreau • El siglo XX en América Latina: una historia convulsa. (Aspectos políticos, económicos, sociales, y culturales), David De la Fuente Arts - Travaux dirigés (24h) - Cours magistral (12h) : • BD, mémoire et histoire des femmes sous le franquisme, Isabelle Touton	Contrôle continu (Moyenne des 3 matières)	Contrôle terminal écrit (2h) (Arts ou civi ou litté)	Contrôle terminal écrit (2h) (Arts ou civi ou litté)
4LJAY3 3 ECTS	UE Interculturalité Cours magistral (16h)	Contrôle continu	Contrôle terminal écrit (1h)	Contrôle terminal écrit (1h)
4LCTY2 3 ECTS	<i>UE Projet professionnel et identité numérique Les modalités d'évaluations seront établies par les enseignants concernés</i>			

3^{ème} ANNÉE - SEMESTRE 1

Code et ECTS	Intitulé, Responsable et contenu	Evaluation Session 1 Régime général	Evaluation Session 1 Régime dispensés	Evaluation Session 2 Régime général et dispensés
5LJAU1 9 ECTS	UE Langue et linguistique <i>Cette UE comprend 2 ECUE capitalisables</i>			
5LJAE11 6 ECTS	ECUE Langue et traduction : Elvezio Canonica <i>Comprend 3 matières (travaux dirigés) non capitalisables :</i> Version (12h) Thème (12h) Expression orale (12h)	Contrôle continu <i>(Moyenne des 3 matières)</i>	Contrôle terminal écrit (2h) <i>(Thème et/ou version et/ou expression)</i>	Contrôle terminal écrit (2h) <i>(Thème et/ou version et/ou expression)</i>
5LJAM12 3 ECTS	ECUE Linguistique et grammaire : Sabine Tinchant <i>Comprend 3 matières non capitalisables</i> - Cours magistral (12h) • <i>Syntaxe, sémantique et sémiologie : théorie et application, Sabine Tinchant</i> - Travaux dirigés de linguistique (12h) - Travaux dirigés de grammaire (12h)	Contrôle continu	Contrôle terminal écrit (1h)	Contrôle terminal écrit (1h)
5LJAU2 15 ECTS	UE Littérature, civilisation et arts : Carla Fernandes			
	<i>Cette UE comprend 4 matières, non capitalisables :</i> Littérature - Travaux dirigés (24h) - 2 Cours magistraux (12h chacun) : • <i>El burlador de Sevilla, Isabelle Bouchiba</i> • <i>Littérature du boom ou « nueva novela latinoamericana », Carla Fernandes</i> Civilisation - Travaux dirigés (24h) - 2 Cours magistraux (12h chacun) : • <i>Escritures et réécritures de l'Histoire de l'Afroamérique, Mélanie Moreau</i> • <i>La cuestión social. Filosofía de la sociedad, del gobierno democrático y elaboración del derecho laboral (España, fines del s. XVIII – 1931), Frédéric Prot</i> Arts - Travaux dirigés (24h) - 2 Cours magistraux (12h chacun) : • <i>El arte de la Contrarreforma en España y su contexto europeo: del Renacimiento al Barroco, Nuria Rodríguez Lázaro</i> • <i>De la peinture religieuse coloniale au constructivisme du XXe siècle (école de Quito et de Cusco, peinture XIXe siècle, peinture indigéniste, Frida Kalho, muralisme, Joaquín Torres García : Isabelle Tauzin</i>	Contrôle terminal oral <i>(Arts ou civi ou litté)</i>	Contrôle terminal oral <i>(Arts ou civi ou litté)</i>	Contrôle terminal oral <i>(Arts ou civi ou litté)</i>
5LJAY3 6 ECTS	UE Pré-professionnalisation : Nuria Rodríguez Lázaro			
	<i>Cette UE comprend 3 matières, non capitalisables :</i> - Cours magistral (12h) : Nuria Rodríguez Lázaro - Initiation à la recherche I (travaux dirigés , 12h) - Renforcement disciplinaire : épreuves écrites (travaux dirigés, 24h)	Contrôle continu <i>(Moyenne des 3 matières)</i>	Contrôle terminal écrit (1h)	Contrôle terminal écrit (1h)

3^{ème} ANNÉE - SEMESTRE 2

Code et ECTS	Intitulé, Responsable et contenu	Evaluation Session 1 Régime général	Evaluation Session 1 Régime dispensés	Evaluation Session 2 Régime général et dispensés
6LJAU1 9 ECTS	UE Langue et linguistique <i>Cette UE comprend 2 ECUE capitalisables</i>			
6LJAE11 6 ECTS	ECUE Langue et traduction : Isabelle Bouchiba <i>Comprend 3 matières (travaux dirigés) non capitalisables :</i> Version (12h) Thème (12h) Expression écrite (12h)	Contrôle terminal écrit (2h) (Thème et/ou version et/ou expression)	Contrôle terminal écrit (2h) (Thème et/ou version et/ou expression)	Contrôle terminal écrit (2h) (Thème et/ou version et/ou expression)
6LJAM12 3 ECTS	ECUE Linguistique et grammaire : Raphaël Estève <i>Comprend 3 matières non capitalisables</i> - Cours magistral (12h) • Linguística enunciativa, Raphaël Estève - Travaux dirigés de linguistique (12h) - Travaux dirigés de grammaire (12h)	Contrôle continu	Contrôle terminal écrit (1h)	Contrôle terminal écrit (1h)
6LJAU2	UE Littérature, civilisation et arts : Nuria Rodríguez Lázaro			
	<i>Cette UE comprend 4 matières, non capitalisables :</i> Littérature - Travaux dirigés (24h) - 2 Cours magistraux (12h chacun) : • Violencia e invisibilidad en la nueva narrativa mexicana: La fila india, de Antonio Ortuño, Raphaël Estève • Acerca de Poeta en Nueva York de Federico García Lorca, Nuria Rodríguez Lázaro Civilisation - Travaux dirigés (24h) - 2 Cours magistraux (12h chacun) : • Memorias en lucha: la guerra civil y el franquismo en el seno de la sociedad española (1939-2022), Jesús Alonso • L'Amérique latine dans la guerre froide, Carla Fernandes Arts - Travaux dirigés (24h) - 2 Cours magistraux (12h chacun) : • Tendencias del arte contemporáneo en España, Marc Audí • Perspectivas eco-críticas: cine y naturaleza en América Latina, Cecilia González Scavino	Contrôle continu (Moyenne des 3 matières)	Contrôle terminal écrit (2h) (Arts ou civi ou litté)	Contrôle terminal écrit (2h) (Arts ou civi ou litté)
6LJAY3 6 ECTS	UE Pré-professionnalisation : Carine Herzig			
	<i>Cette UE comprend 3 matières, non capitalisables :</i> - Cours magistral (12h) : Carine Herzig - Initiation à la recherche 1 (travaux dirigés , 12h) - Renforcement disciplinaire : épreuves orales (travaux dirigés, 24h)	Contrôle continu	Contrôle terminal (2h)	Rapport/ dossier sans soutenance

Inscriptions à l'Université

Toute inscription comporte plusieurs opérations obligatoires :

- **UNE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AUPRES DES SERVICES DE LA SCOLARITE CENTRALE.**
- **UNE INSCRIPTION PEDAGOGIQUE AUPRES DES SERVICES DE LA SCOLARITE DE L'UFR RESPONSABLE DU DIPLOME PREPARE PAR L'ETUDIANT A TITRE PRINCIPAL.**

Les étudiants qui se trouvent dans l'impossibilité de suivre les cours et travaux dirigés doivent faire une demande de dispense d'assiduité lors de l'inscription pédagogique qu'ils effectueront à la Scolarité de leur UFR. Il n'y a pas de dispense partielle : la dispense vaut pour la totalité du niveau préparé et pour l'ensemble de l'année universitaire. L'inscription permet aux étudiants d'avoir un identifiant donnant accès à différents services de l'Intranet de l'Université : bureau virtuel, etc. Cet identifiant est indispensable dans la mesure où bon nombre de supports pédagogiques ainsi que des informations concernant l'enseignement (organisation des examens, etc.) seront accessibles désormais en ligne.

Apprendre à parler les LANGUES VIVANTES à l'Université de Bordeaux Montaigne

Pour n'importe quelle licence à laquelle l'étudiant s'inscrit, il va, **en plus**, choisir une ou plusieurs langues vivantes.

Ces langues ne sont pas intégrées aux cours de Licence, mais, à la fin de ce cursus (L), un Certificat de langue sera demandé :

- . pour entrer à l'ESPE
- . ou pour passer en master (M) à l'Université de Bordeaux Montaigne
- . ou pour partir à l'étranger sur un programme d'échanges.

De plus, il est toujours très utile (et parfois nécessaire) de pouvoir mentionner un Certificat de langue dans un CV.

Pour apprendre une/des langues, il y a **plusieurs possibilités** :

- Pour continuer une langue déjà étudiée, comme l'anglais, l'allemand, l'arabe, l'espagnol, l'italien, le portugais et le russe :

Il faut s'inscrire au **CLES** (Certificat de Langue de l'Enseignement Supérieur) pour l'une de ces sept langues.

Dans ce cas, l'étudiant suit des cours pendant le 2^{ème} semestre de l'année (2 h de cours par semaine, méthodes interactives) et, à la fin du 2^{ème} semestre, il peut passer le CLES niveau 1 ou niveau 2 selon ses compétences.

- **Et/ou pour continuer ou commencer une autre langue vivante :**

On peut choisir entre 21 langues :

- Arabe, Basque, Catalan, Chinois, Coréen, Grec moderne, Hébreu moderne, Hongrois, Italien, Japonais, Occitan, Polonais, Portugais, Roumain, Russe, Serbo-croate, Slovaque, Suédois, Tchèque, Turc (mais on peut aussi commencer l'allemand en « grand débutant »).

Pour apprendre une de ces langues, il faut s'inscrire au **CLUB** (Certificat de Langue des Universités de Bordeaux).

Dans ce cas, l'étudiant suit des cours pendant 3 ans (3 h par semaine la 1^{ère} année, 2 h par semaine les années suivantes ; méthodes interactives). Au bout de ces 3 années, il peut passer le CLUB niveau 1 (éventuellement un CLUB niveau 2, s'il en a les compétences).

Pour les langues « régionales » (basque, catalan, occitan), il suit des cours pendant 3 ans (2 h par semaine). A la fin de cet apprentissage, il peut passer le CLUB niveau 1.

Il **FAUT** faire une **INSCRIPTION** en langue le **JOUR de L'INSCRIPTION A L'UNIVERSITE**

(L'inscription à une langue est gratuite pour un étudiant inscrit en Licence ou Master.

L'inscription à une deuxième langue est payante).

**Les candidats au Capes doivent obtenir un CLES 2 dans la langue de leur choix.
L'agrégation d'espagnol comporte une épreuve optionnelle : catalan ou portugais ou latin.**

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

ANNEE 2023-2024

(sous réserve de validation par les instances de l'université)

➤ Régime d'examens

Il existe deux régimes d'examens :

- 1) le régime général pour les étudiants dits "assidus", astreints au contrôle continu.
- 2) le régime "spécial", c'est-à-dire dispensé du contrôle continu. Dans ce cas, le contrôle continu est remplacé par un examen terminal, écrit ou oral.

- L'étudiant doit opter pour l'un des deux régimes en début d'année universitaire lors de l'inscription pédagogique. Ce choix est définitif pour toute l'année universitaire. À titre exceptionnel, il peut être modifié au second semestre sur demande dûment justifiée effectuée auprès du directeur de l'UFR.

- Les DUT, licences professionnelles et masters professionnels ainsi que les filières artistiques au niveau licence, n'offrent pas de régime "spécial".

➤ Mode de contrôle des connaissances

- Pour chaque unité d'enseignement, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par un contrôle continu, soit par un ou plusieurs examens terminaux, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

- La note de contrôle continu est la moyenne d'au moins deux notes par UE (pour les enseignements comportant au moins 12h Td)

- Chaque UE comporte une épreuve unique, écrite ou orale, à la deuxième session.

- Chaque diplôme peut être acquis par capitalisation ou par compensation annuelle ou par un mode combiné des deux systèmes.

- Si l'étudiant obtient au moins 10/20 à la moyenne des épreuves d'une UE, cette UE lui est définitivement acquise (capitalisation).

- Si l'étudiant obtient au moins 10/20 à la moyenne des notes des UE du semestre (alors qu'il n'a pas capitalisé toutes les UE de ce semestre), toutes les UE entrant dans la moyenne lui sont définitivement acquises (compensation).

- Lorsqu'une UE est acquise, elle ne peut être repassée.

- Lorsque la moyenne des épreuves de l'UE est inférieure à 10, cette moyenne ne peut être conservée.

- Les notes des épreuves d'une UE non acquise à la première session ne sont pas reportables à la seconde session.

- Tout nouveau résultat à une UE remplace le résultat précédent. En conséquence, une absence annule la note obtenue à la session antérieure.

- Il n'y a pas de note éliminatoire.

- Un étudiant ne peut être candidat qu'aux UE entrant dans la composition du diplôme qu'il prépare : il ne peut pas s'inscrire à des UE supplémentaires.

➤ Absence à une épreuve

Contrôle continu

- En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, lorsque l'étudiant(e) est absent(e) à une séance "d'évaluation", l'enseignant(e) apprécie la situation.

Il (elle) peut décider de neutraliser cette note dans le calcul de la moyenne de l'UE ou s'il (elle) le souhaite, proposer à l'étudiant(e) un devoir de remplacement selon les modalités de son choix. La non-participation de l'étudiant(e) à cette nouvelle évaluation sera comptabilisée comme un 0 dans la moyenne du CC semestriel. Dans le cas où l'enseignant(e) décide de ne pas organiser le devoir de remplacement ou de ne pas neutraliser la note, l'étudiant(e) est réputé(e) absent(e) à l'évaluation concernée.

Lorsque l'enseignant(e) ne dispose d'aucune note au regard de l'ensemble des évaluations du semestre, l'étudiant(e) est noté(e) absent(e). L'étudiant non dispensé se verra attribuer la note zéro.

- En cas d'absence à la totalité des épreuves du contrôle continu d'une UE, l'étudiant obtiendra la mention ABI (Absence injustifiée) empêchant le calcul de la compensation.

Contrôle terminal

Toute absence à un contrôle terminal (écrit ou oral), même justifiée par un certificat médical, se traduit par la mention ABI (Absence injustifiée). Cette mention empêche tout calcul de compensation.

➤ **Points sport**

Chaque semestre, des points sport, s'ils existent, peuvent être ajoutés au calcul de la moyenne. Ces points sont reportés à la deuxième session.

➤ **Compensation**

- La compensation entre UE s'opère de manière automatique à la fin de chaque semestre.

Cette compensation se traduit par le calcul de la moyenne des notes des UE de chaque semestre, à l'exception de la note de stage ou de rapport de stage des licences professionnelles et Masters professionnels, qui n'entrent pas dans la compensation.

- A la fin de la première session et de la deuxième session des deux semestres, une compensation annuelle est effectuée (moyenne des deux semestres) et un jury de diplôme est réuni. Ce jury peut attribuer, le cas échéant, des points jury à la moyenne annuelle. Ces points sont accordés au vu des résultats et de l'assiduité pendant l'année. Le jury est souverain dans sa décision.

- Un étudiant ne peut en aucun cas se réinscrire à une UE déjà acquise par compensation, par capitalisation ou par validation d'acquis.

- Lorsque les UE ont été préalablement acquises par validation d'acquis, la compensation n'intervient que sur les UE manquantes.

Charte des Examens

Préambule

Les modalités de contrôle des connaissances définies conformément aux articles L613-1 à L613-6 du Code de l'Éducation réglementent les conditions d'obtention de chacun des diplômes délivrés par l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3.

Elles sont obligatoirement arrêtées et portées à la connaissance des étudiants, au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et ne peuvent être modifiées en cours d'année. C'est pourquoi, il est impératif que les documents relatifs aux modalités de contrôle des connaissances remis aux étudiants soient conformes aux dispositions des décrets n° 2002-481, relatifs aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux, et n° 2002-482 du 8 avril 2002, portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Version de janvier 2011, adoptée par le CA du 14/01/2011

Principes généraux

→ Convocation des candidats aux examens

Le calendrier des épreuves écrites des examens est consultable sur le site Internet de l'université 15 jours au moins avant le début des épreuves. Il fait mention de la date, de l'heure, du lieu de l'examen et du numéro de place attribué à l'étudiant. L'Université ne peut garantir la compatibilité des dates d'examens pour les étudiants inscrits à un double cursus.

Conformément à la circulaire n° 2000-033, une convocation individuelle doit être adressée par les UFR aux étudiants dispensés d'assiduité. Il est rappelé que l'inscription à la Formation à Distance ne vaut pas dispense d'assiduité.

→ Organisation des examens

• Sujets d'examen

Chaque enseignant a la responsabilité pédagogique du sujet qu'il donne. Le sujet mentionne la durée de l'épreuve, les documents ou matériels autorisés (dictionnaires, calculatrices, etc.). En l'absence de toute mention, aucun matériel ou document ne sera autorisé. Le sujet ne doit comporter aucune rature ni collage, afin d'éviter les problèmes de reproduction.

Le sujet est remis selon un calendrier arrêté chaque année par les services en charge de l'organisation des examens. Pour chaque sujet fourni, un sujet de secours sera obligatoirement joint.

• Organisation des surveillances

Le nombre de surveillants doit être de 1 pour 50 étudiants, avec un minimum de 2 quel que soit l'effectif. Pour chaque salle, un enseignant responsable est désigné. Il doit être présent ½ heure avant le début de l'épreuve, après avoir retiré les sujets auprès du service concerné.

Les autres surveillants doivent être présents dans la salle 15 minutes avant le début de l'épreuve. Il est rappelé que tous les enseignants en exercice sont tenus de participer à la surveillance des examens pendant toutes les sessions, sauf s'ils sont en position statutaire de congé ou en déplacement dûment autorisé (ils doivent dans ce cas retourner au service concerné l'imprimé prévu à cet effet). Une fois le calendrier des surveillances établi, en cas d'indisponibilité, l'enseignant devra obligatoirement se trouver un remplaçant.

Avant de distribuer les sujets, les surveillants rappellent aux étudiants les consignes d'examen, notamment que les téléphones portables et les sacs doivent être regroupés au pied de la chaire, et qu'ils ne doivent conserver que le strict nécessaire pour composer, à l'exclusion de tout matériel ou document, sauf si le sujet le prévoit.

À la fin de l'épreuve, l'étudiant émargera en rendant sa copie.

Il sera dressé procès-verbal comportant le nom et l'émargement des surveillants, ainsi que le nombre de copies relevées.

L'enseignant responsable est chargé de la récupération des copies, des listes d'émargement, du procès verbal de déroulement d'épreuve, et de leur dépôt au service concerné.

Le déroulement des examens

Le déroulement des épreuves d'examen terminal et la correction des copies sont organisés de manière anonyme.

Les épreuves de contrôle continu, d'évaluation de TP, TD, rapports de stage, mémoires de recherche, ne sont pas soumis à l'anonymat.

• Accès aux salles

- Les étudiants doivent se présenter à l'entrée des salles d'examen **30 minutes** avant le début des épreuves **munis de leur carte d'étudiant**.

- L'accès aux salles d'examen n'est autorisé qu'aux **étudiants figurant sur la liste d'émargement**.

- Si un étudiant ne figure pas sur la liste d'émargement, il doit être dirigé vers le service concerné qui lui établira, le cas échéant, un laissez-passer.

- Aucun laissez-passer ne sera accordé à un candidat sans justificatif d'identité.

- L'étudiant doit obligatoirement occuper la place qui lui est attribuée. Un contrôle doit être effectué durant l'épreuve.

- Aucun retard supérieur à **15 minutes** n'est accepté après le début de l'épreuve.

- Aucun temps supplémentaire de composition ne sera accordé au candidat retardataire.

• Les sorties

Les sorties ne sont pas autorisées :

- **avant 30 minutes** pour les épreuves d'une durée égale ou inférieure à 1 heure,

- **avant 1 heure** pour les épreuves d'une durée supérieure à une heure,

- pour les épreuves d'une durée supérieure à une heure, **les sorties temporaires** sont autorisées pour une seule personne à la fois et sous le contrôle d'un surveillant, après la première heure et avant la dernière heure de l'épreuve. Elles font l'objet d'un émargement spécifique.

→ Les sessions d'examen

Le calendrier des sessions d'examen est adopté chaque année par le CEVU, sur proposition du Président.

→ Étudiants bénéficiant d'un tiers-temps

Les étudiants handicapés peuvent solliciter un aménagement des conditions d'examens dans le cadre de la circulaire n° 2003-100 du 25 juin 2003.

Dans le mois qui suit la rentrée universitaire, ils doivent présenter au service concerné l'attestation du médecin du SUMPPS qui précise les conditions particulières qui doivent être faites au candidat. Il ne pourra être envisagé de dérogation que dans les cas d'urgence exceptionnelle.

→ Le contrôle continu

La note de contrôle continu est constituée de la moyenne d'au moins deux notes.

Les épreuves de contrôle continu peuvent être des épreuves écrites ou orales organisées soit en TD, soit en CM, soit sous la forme d'un contrôle en dehors de l'emploi du temps habituel. Dans

ce dernier cas, ces contrôles ponctuels se font sous la responsabilité unique du ou des enseignant(s) qui les ont décidés. Ils devront donc veiller à l'information des étudiants sur les dates, heures et lieux des contrôles et procéder à un appel à l'entrée de la salle. Les modalités de surveillance et de contrôle seront alors similaires à celles qui s'appliquent en cas d'examen terminal.

→ Validation des résultats

• **Les jurys**

Un jury est constitué pour chaque mention de Licence et Master et/ou pour chaque spécialité et parcours s'ils existent.

Le Président de l'université désigne par arrêté le président et les membres du jury, qui comprend au moins 3 membres dont 2 enseignants-chercheurs.

La composition du jury est communiquée par voie d'affichage aux étudiants au moins 15 jours avant le début des épreuves.

À l'issue de la délibération, les membres du jury présents émargent le procès-verbal. La liste des diplômés est affichée sur un panneau réservé à cet effet. Le document affiché ne devra comporter aucune rature.

• **Les résultats**

Après l'affichage des résultats, les étudiants ont droit sur leur demande et dans un délai de deux mois à la communication de leurs copies et à un entretien (article 20 de l'Arrêté du 9 avril 1997).

Des dispositions pédagogiques particulières seront mises en place entre la fin de la 1^{re} session du 2^e semestre et la 2^e session des 1^{er} et 2^e semestres.

Les attestations de réussite à un diplôme sont établies et délivrées uniquement par les UFR. Les relevés de notes sont édités et mis à la disposition des étudiants par les UFR. S'ils ne sont pas retirés par les étudiants, ils leur seront envoyés par courrier dans un délai de 15 jours.

Les diplômes sont édités dans un délai inférieur à 6 mois après la publication des résultats, et tenus à la disposition des étudiants. Un supplément au diplôme est délivré automatiquement et gratuitement à l'étudiant.

→ Les fraudes

• **Prévention des fraudes**

Les surveillants rappellent, au début de l'épreuve, les consignes relatives à la discipline de l'examen : interdiction de conserver les sacs et les téléphones portables (même en qualité d'horloge), ainsi que tout document ou matériel non autorisés. La violation de cette règle sera considérée comme fraude ou tentative de fraude.

Il leur sera rappelé que toute fraude ou tentative de fraude est assortie de l'annulation de l'épreuve et peut entraîner une sanction disciplinaire pouvant aller de l'avertissement jusqu'à l'interdiction définitive de prendre toute inscription et de subir tout examen conduisant à un diplôme ou titre délivré par un établissement public d'enseignement supérieur. Ces sanctions sont arrêtées par la section disciplinaire compétente.

• **Conduite à tenir en cas de fraude** (décret n° 92-657 du 13 juillet 1992)

En cas de fraude ou tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle devra :

- prendre toutes mesures nécessaires pour faire cesser la fraude sans interrompre la participation à l'examen,

- laisser l'étudiant continuer de composer, mais saisir le ou les documents ou matériel permettant d'établir ultérieurement la réalité des faits,

- dresser un procès-verbal (rapport précis et détaillé), contresigné par le ou les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude. En cas de refus de contresigner, mention est indiquée sur le procès-verbal,
- relever sa copie avec celle des autres candidats. Le jury délibère sur ses résultats dans les mêmes conditions que tout autre candidat. Toutefois, aucun certificat de réussite, ni relevé de notes ne peut lui être délivré avant que la formation de jugement de la section disciplinaire ait statué,
- porter obligatoirement la fraude à la connaissance du Président de jury et du Directeur d'UFR, qui devront la soumettre au Président de l'université, lequel saisira la section disciplinaire du Conseil d'Administration. En présence de substitution de personnes ou de troubles affectant le déroulement de l'examen, l'expulsion de la salle d'examen est prononcée par l'autorité ayant délégation pour le maintien de l'ordre.

• **Instruction de la fraude**

La section disciplinaire relève du Conseil d'Administration de l'université. Elle est convoquée par son président, sur demande du Président de l'Université.

→ Mémoires ou travaux personnels pris en compte dans le cadre d'un contrôle continu

Le plagiat, ou contrefaçon, est totalement interdit.

Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit (*Article L335-2 al. 1 du Code de la Propriété intellectuelle*).

Toute copie de document ou d'article non référencé sera considérée comme un plagiat et relèvera de la section disciplinaire.

DOSIP

DIRECTION DE L'ORIENTATION, DES STAGES ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Vous avez un handicap ou vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez obtenir des aménagements spécifiques dans le cadre de vos études pour :

- suivre vos cours tout au long de l'année : exemple : preneurs de notes, interprète en langue des signes,...
- passer vos examens (contrôles continus et examens terminaux) : 1/3 temps, secrétaire, transcription en braille, ...

Vous devez alors vous rapprocher du Relais Handicap le plus rapidement possible pour faire ces demandes et obtenir des conseils qui vous permettront de poursuivre vos études dans les meilleures conditions.

Le Relais Handicap se situe dans le bâtiment Accueil des Étudiants, à l'intérieur du POSIP.
Des flyers sont à votre disposition si vous le souhaitez.

Enfin, si vous n'êtes pas vous-même handicapé, mais que vous connaissiez un étudiant handicapé, pensez à vérifier qu'il est au courant de l'existence du Relais Handicap.